

FORMATION PERMIS MOTO

A1 ET A2

FORFAIT 20H À 820€

ÉVALUATION DE DÉPART 35€

INCLUS DANS LE FORFAIT

1 FRAIS DE GESTION DE FORMATION

(Enregistrement ANTS, suivi de dossier, facturation, inscription au code, inscription en conduite)

PARTIE THÉORIQUE

1 LIVRE DE CODE ETM

1 CODE EN LIGNE ETM

1 FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT ETM

PARTIE PRATIQUE

1 KIT PÉDAGOGIQUE

(Livret d'apprentissage et fiche de suivie)

8 HEURES DE PLATEAU (sur piste privée)

12 HEURES DE CIRCULATION (sur voies ouvertes)

1 FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT PLATEAU

1 FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT CIRCULATION

RÈGLEMENT EN 3 FOIS, en accord avec la direction

L'auto école vous propose d'établir, à l'inscription, 3 chèques qui seront encaissés sur 3 mois consécutif. Les prestations supplémentaires, au-delà du forfait, seront à régler à l'avance.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC - Documentation disponible en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh -
AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 31/05/2025

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Les documents seront différents en fonction de l'âge de l'élève

- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'ELEVE EN COURS DE VALIDITE

- DE 14 A 16 ANS : ASSR 1

- DE 16 A 25 ANS : ASSR 2

- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT POUR 16 à moins de 18 ANS

- PHOTOCOPIE DE LA JDC / JAPD A PARTIR DE 18 ANS

- 1 PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE CONFORME AU FORMAT PASSEPORT (sans lunettes, sans sourire et oreilles bien dégagées) DATANT DE MOINS DE 6 MOIS

- 1 PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CONDUIRE (AM, B...), S'IL Y EN A UN

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE LA PERSONNE L'HEBERGEANT EX : Facture EDF ou portable (- de 3mois) Ou Quittance d'impôts sur le revenu.

- PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE QUI L'HEBERGE

- ATTESTATION D'HEBERGEMENT : Lettre signée et datée avec noms des hébergeants et l'hébergé ainsi que l'adresse postale indiqués certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois.

Veillez à ce que :

Les 4 bords transparents des cartes d'identité soient bien visibles sur la copie.

L'ASSR, Le recensement ou la JDC soient signés

Le justificatif de domicile/la pièce d'identité de l'hébergeant/et l'attestation d'hébergement doivent être aux mêmes nom et prénom. Si le justificatif de domicile contient 2 noms et prénoms, prévoir d'indiquer ces deux identités sur l'attestation d'hébergement et prévoir également les 2 photocopies des pièces d'identité.

La photo d'identité doit être différente de la carte d'identité si cette dernière date de plus de 5 mois le jour de la formation